



## SIVUCOP

Délibération 2023-001

**Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 30 janvier DEUX MILLE VINGT TROIS, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 17h30, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.**

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	<input checked="" type="checkbox"/> Cyril AUFRECHTER
	Fabien AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/> Caroline PISICA
	Anthony HERRY	<input checked="" type="checkbox"/> Ania REDJDAL
Vernouillet	Pascal COLLADO	<input checked="" type="checkbox"/> Patrick SAGET
	Laurent BAIVEL	<input checked="" type="checkbox"/> Stéphane LARCHER
	Henriette LARRIBAU	<input checked="" type="checkbox"/> Nicolas COMBARET

Date de convocation : 24/01/2023

Date d'affichage : 24/01/2023

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER  
CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération N° 2022-008 du 14 avril 2022 relative au vote du budget primitif du SIVUCOP pour l'exercice 2021,

**Vu** le budget primitif du SIVUCOP 2022,

**CONSIDERANT** que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2022 au chapitre 20, s'élevaient à 50 000 €, le quart étant **12 500 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2022 au chapitre 21, s'élevaient à 170 000 €, le quart étant **42 500 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2022 au chapitre 23, s'élevaient à 4 652 562.87 €, le quart étant **1 163 140.72 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2023 les crédits d'investissement ci-après :

**Chapitre 20** : immobilisations incorporelles : 12 500 € pour les études nécessaires à certains travaux comme la création d'un réseau de vidéoprotection (maîtrise d'ouvrage, SPS...) et l'extension des réseaux de vidéoprotection comme suit :

- 2031 - études - 3750 €
- 2051 - concession et droits similaires- 8 750€

**Chapitre 21** : immobilisations corporelles : 42 500 € pour des travaux sur le réseau de vidéoprotection, d'aménagement du centre opérationnel ou l'achat de matériel informatique et de mobilier comme suit :

- 21351-installations générales, agencements, aménagements des constructions-21 000€
- 21538-autres réseaux - 2 500€
- 21838-matériel de bureau et matériel informatique- 2 500€
- 21848-mobilier -12 500€
- 2188-autres immobilisations corporelles - 4 000€

**Chapitre 23** : 2315-immobilisations corporelles en cours- 1 163 140.72 € pour les travaux de fourniture et pose du matériel de vidéoprotection.

**S'ENGAGE** à voter au budget 2023 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Signé le : 03 . 02 . 2023

Publié le : 03 . 02 . 2023